

A retenir

MILDIOU

Pression faible mais surveillez vos parcelles à l'approche des orages annoncés.

OÏDIUM

Surveillez vos parcelles.








VERS de GRAPPE

Fin du 1^{er} vol. Poursuivez le contrôle des glomérules.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 20 Mai au 26 Mai 2011 (Source : Météo France poste de Lauzerte)

	Ven 20	Sam 21	Dim 22	Lun 23	Mar 24	Mer 25	Jeu 26
Températures mini maxi	15 26	14 28	13 23	14 29	16 29	16 29	17 28
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Floraison avancée sur les secteurs précoces et début de chute des capuchons floraux

Stades	12	15	17	23	27	33	35	37			
	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons séparés	Début floraison	Pleine floraison	Nouaison	Fermeture grappe	Début véraison	véraison	Début récolte	Fin récolte
Précoces *											
Tardives **											

* variétés à débournement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL

** variétés à débournement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA

MILDIOU

- **Situation des parcelles**

De façon identique aux dernières semaines, toujours aucun symptôme sur feuilles n'a encore été repéré dans l'aire d'appellation du chasselas AOC et l'aire de production du raisin de table.

- **Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV)**

Le cumul des pluies des 13 et 14 mai a été de 14 mm sur le poste de Moissac, 22,5 mm à Montagudet et 8,5 mm à Cazes Mondenard. Ces pluies n'ont engendré que des contaminations de faible gravité (élites) sur Montagudet, la pression est faible sur le secteur de Cazes Mondenard et inexistante sur tous les autres. En l'absence de pluie, aucune autre contamination n'est modélisée pour l'instant.

Évaluation du risque : Seul un événement pluvieux important (plus de 30 mm survenant en un seul épisode) pourrait engendrer des contaminations de masse.

OÏDIUM

- **Situation des parcelles**

Aucun symptôme n'a été identifié à ce jour dans l'aire de production de raisin de table.

Évaluation du risque : Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité de la variété (Centennial, Danlas, Exalta et Italia), le stade phénologique (au moins jusqu'à la fermeture de grappes) et par l'historique de contamination de la parcelle. Soyez vigilants car les conditions sont très favorables actuellement.

BLACK ROT

- **Situation des parcelles**

Aucun symptôme n'a été identifié à ce jour sur le réseau des observateurs ou sur l'aire de production de raisin de table.

Évaluation du risque : Les conditions pluvieuses peuvent être favorables au développement du champignon mais ce n'est pas le cas actuellement. La surveillance doit être maintenue en observant l'éventuelle sortie de taches sur feuilles pour prévenir une attaque sur grappe.

VERS DE GRAPPE

- **Situation au vignoble**

Le vol de 1ère génération se termine avec quelques captures résiduelles enregistrées sur le réseau des observateurs. Très peu de glomérules ont été observées à ce jour.

- **Données de la modélisation (LOB version 2.0 SRAL)**

D'après le modèle, l'activité de ponte est terminée et les premiers individus âgés feraient leur apparition (L5, dernier stade larvaire avant la nymphose). Le début du deuxième vol est prévu entre la fin du mois de mai et la première décade de juin selon les situations.

Sur les secteurs précoces, la G2 pourrait même démarrer entre le 22 et le 25 mai (modèle en cours d'expérimentation).

Évaluation du risque : Nous sommes en plein dans la période propice à l'observation des glomérules.

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2011 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :
www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat de chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	